

## FICHE DE POSTE

### Chargé-e de mission Coopération régionale en Santé Agence Régionale de Santé de Mayotte

#### IDENTIFICATION DU POSTE

**Famille Professionnelle :** Coopération/Développement, Santé

**Fonction :** Chargé-e de mission coopération régionale en santé, disposant d'un master en Coopération et/ou Développement ou d'une expérience antérieure de coopération sanitaire internationale.

**Date prévisionnelle de prise de fonction :** CDD 12 mois renouvelable – poste disponible de suite

**Localisation :** Centre Kinga, Kawéni, Mamoudzou, Mayotte.

**Position dans la structure :** Cadre A, placé sous l'autorité du directeur général de l'ARS Mayotte

**Présentation de l'Agence régionale de santé de Mayotte :**

Mayotte est dotée de sa propre Agence Régionale de Santé (ARS) depuis le 1er janvier 2020. Celle-ci a pour mission de définir et de coordonner la politique de santé sur l'ensemble de l'île.

L'ARS de Mayotte, dotée de 155 collaborateurs, couvre tous les domaines de la politique de santé : la prévention, la promotion de la santé, la veille et la sécurité sanitaire, l'organisation de l'offre de soins dans le secteur sanitaire et médico-social. Elle comporte :

- une Direction de la santé publique, regroupant les services « santé environnement », « prévention et actions de santé » et « lutte anti-vectorielle » ;
- une Direction de l'offre de soins et de l'autonomie, regroupant les services « établissements de santé », « soins de proximité et animation territoriale » et « offre médico-sociale » ;
- un Département de la Sécurité et des Urgences Sanitaires ;
- un Secrétariat général, comportant les services « ressources humaines » et « services informatiques », ainsi que les cellules « budget », « achats et marchés » et « logistique ».

Les cellules « coopération régionale et internationale » et « communication » sont rattachées à la directrice générale. Sont par ailleurs directement rattachés au directeur général, les conseillers médicaux et la mission « inspection-contrôle », ainsi que le chargé des « études et statistiques ».

#### CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI

##### OBJECTIFS ET ENJEUX

Désireuse de renforcer et renouveler son partenariat avec l'Union des Comores, la République française a signé le 22 juillet 2019 avec l'Union des Comores, un document-cadre de partenariat.

Le Plan de développement France-Comores (PDFC), dont la mise en œuvre est confiée à l'AFD – opérateur public français intervenant à la fois aux Comores et à Mayotte – est un des trois piliers de ce partenariat renouvelé. Il a pour finalité d'agir sur les principaux déterminants économiques et sociaux des mouvements de population entre les Comores et Mayotte, par des actions de coopération d'envergure.

La migration sanitaire entre l'Union des Comores et Mayotte est évaluée à 7% (GAUSSEIN, 2014). La moitié des patients qui prennent un kwassa pour raison de santé présentent une pathologie à risque d'aggravation et 10% sont en urgence vitale (GAUSSEIN, 2014). Ceci s'explique en partie par un retard de diagnostic et à un parcours

de soin chaotique et informel dans l'archipel. Les principaux motifs de consultation sont la chirurgie orthopédique, les maladies chroniques, la pédiatrie et l'oncologie (GAUSSEIN, 2014).

Le volet santé du PDFC qui tend à améliorer la prise en charge des patients comoriens dans la zone est un pan important du PDFC portant sur 46,5 millions d'euros. Les axes prioritaires de ce volet santé ont d'ores et déjà été arrêtés, en accord avec les autorités comoriennes : 1) l'opérationnalisation de l'Assurance Médicale Généralisée (AMG) ; 2) La santé communautaire (via la Croix-Rouge française et le Croissant rouge comorien) ; 3) L'amélioration de la qualité de l'offre de soins ; 4) le renforcement de la coopération régionale en santé, dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à Expertise France (EF).

Une coopération historique existe au sein du bassin de l'Océan indien entre les professionnels de santé des territoires français (Mayotte – Réunion) et de l'Union des Comores. L'Agence Régionale de Santé (ARS) a pour mission de définir et de coordonner la politique de santé sur l'ensemble de l'île et d'organiser les actions de coopération en santé dans la région des acteurs de Mayotte. L'ARS de Mayotte a signé un premier contrat de subvention avec EF pour la mise en œuvre d'actions de coopération entre les Comores, Mayotte et la Réunion entre Février 2020 et Novembre 2022. Sur la période, l'ARSM a financé et organisé neuf missions exploratoires, trois missions de compagnonnages des filières de soins prioritaires et un travail de recherche sur la migration sanitaire entre Mayotte et l'Union des Comores.

## MISSIONS

Sous l'autorité du directeur général, le-la chargé-e de mission assure :

1. La gestion contractuelle du deuxième contrat de subvention entre EF et l'ARSM (projet CoReg)
  - Elaboration des rapports financier et narratif avec le responsable financier ARSM.
  - Contribution aux indicateurs de suivi-évaluation du projet.
  - Organisation administrative, logistique et financière des missions de coopération internationale dans le cadre de la convention ARSM/EF
  - Pilotage du plan d'action définie dans le contrat : préparation et mise à jour de la planification des activités et du budget prévisionnel associé, organisation des missions, préparation des TdR en lien avec les missionnaires, contrôle qualité des livrables.
2. L'appui aux acteurs de la coopération dans le montage, le suivi et l'évaluation des projets de coopération décentralisée en santé en lien avec le Chef de projet CoReg - Expertise France :
  - Assistance au CHM dans l'instruction, la mise en œuvre et le suivi/évaluation du programme INTERREG V co-financé par EF dans le cadre du projet
  - Conseil et suivi des projets de recherche autour de la migration sanitaire formelle et informelle entre l'Union des Comores et Mayotte dans une démarche d'orientation des activités de coopération.
  - Co-construction du projet de coopération régionale sur le long terme
  - Appui à l'organisation et participation aux instances de planification et de coordination du projet CoReg, et du volet coopération en santé du Plan de développement France-Comores en lien avec le Chef de projet CoReg - Expertise France
3. Le chargé de coopération investit le mandat institutionnel international de l'ARSM au regard de sa coopération avec l'Union des Comores
  - Mobilisation et communication pédagogique auprès des institutions mahoraises autour de la question de la coopération en santé entre Mayotte et l'Union des Comores (Préfecture, Conseil départemental, CHM, associations)
  - Régulation des activités en santé à destination des Comores des opérateurs de Mayotte ;
  - Assistance au CHM dans la définition, le montage et l'instruction de nouvelles demandes de financement dans le cadre de la coopération avec les Comores
  - Représentation de l'ARS auprès des partenaires français et comoriens en Union des Comores
  - Rédaction, instruction et suivi des accords-cadres de partenariat dans le cadre de la coopération France-Comores des opérateurs de Mayotte
  - Communication auprès du Chef de projet CoReg - Expertise France de l'information relative aux actions de coopération entre Mayotte et l'Union des Comores initiées hors du projet CoReg, dans

une finalité de collaboration en bonne intelligence et de complémentarité des activités concourant, d'une part à renforcer la coopération sanitaire spécifique entre Mayotte et l'Union des Comores, et d'autre part à améliorer de manière pérenne l'offre de soins en Union des Comores

### QUALIFICATIONS ET COMPETENCES REQUISES

#### Qualifications requises :

Cadre A

Cinq ans d'expérience en gestion de projet en lien avec des partenaires institutionnels et administratifs exigée ;

Une expérience antérieure dans les domaines de la coopération sanitaire ou de l'aide humanitaire exigée ;

Expériences au sein d'une ARS appréciée.

#### Compétences professionnelles requises :

##### Connaissances :

- Organisation et fonctionnement du système de santé
- Aide au développement

##### Savoir Faire :

- Capacités d'analyse
- Animation de réseaux de partenaires et d'acteurs
- Prise de décision et initiative
- Capacités de négociation
- Capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse
- Organisation et gestion de projet

##### Savoir Être :

- Sens de la diplomatie
- Sens de la communication et du dialogue, du partage d'information
- Capacité à travailler dans l'urgence et grande disponibilité
- Sens du relationnel et aptitude au travail en équipe
- Capacité d'adaptation
- Réactivité et capacité d'investissement rapide sur des dossiers inopinés
- Disponibilité

Nota : comme tous les autres postes de l'ARS, ce poste est ouvert à la candidature des travailleurs en situation de handicap.

### CONTACT

Personne à contacter pour tout renseignement complémentaire :

**Bastien MORVAN, directeur de cabinet**

[bastien.morvan@ars.sante.fr](mailto:bastien.morvan@ars.sante.fr)

Tél : 0639 69 39 22

Candidature à transmettre, accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation, au service des Ressources

Humaines : 20.01.2023

**Agence Régionale de Santé de Mayotte**

**Centre Kinga**

**90, route nationale - Kawéni**

**97600 MAMOUDZOU**

**Mail : [ARS-MAYOTTE-RECRUTEMENT@ars.sante.fr](mailto:ARS-MAYOTTE-RECRUTEMENT@ars.sante.fr)**

Date limite de réception des candidatures : 20 janvier 2023